

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 5 octobre 2023



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.239



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 1^{er} septembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] fournir une copie des fichiers "flux_hosp_list.sas7bdat" et "flux_hosp_list_entree.sas7bdat" mentionnés dans le courriel du 10 janvier 2022 13:18 de M. Alexandre Angers et disponible sur internet dans le document "RE_Variable diagnostique d'admission.pdf" sur

https://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/acces_info/demandes-acces/2022-2023/2022-2023-456-Documents.zip? Également, svp fournir la date de création et la date de dernière modification de ces documents.

Dans la mesure où ces fichiers contiennent de l'information qui permet d'identifier des personnes, svp la retrancher.

- Pourriez-vous également confirmer le nom du répertoire pour envoi via Axway dans le courriel de M. Angers du 10 janvier 2022 et à quoi sert ce répertoire?
- Finalement, svp confirmer quel département génère ces fichiers. » (*sic*)

... 2

A cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 la liste des variables contenues dans les 2 tables mentionnées (flux_hosp_list.sas7bdat et flux_hosp_lits_entree.sas7bdat).

Nous vous informons aussi que ces tables contiennent du contenu granulaire (1 ligne par individu) et sensible (ex NoAbrege qui est le # de l'abrégé d'une admission qui est unique à un individu). Conséquemment, nous ne sommes pas en mesure de vous y donner accès en application des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/>

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

[REDACTED]

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2